

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Une démarche simplifiée pour aider les citoyens à déduire leurs dépenses de télétravail

Québec, le 16 décembre 2020 – Le gouvernement du Québec simplifiera temporairement, pour l'année fiscale 2020, la réclamation par les employés de la déduction pour dépenses relatives au télétravail engagées durant la pandémie de COVID-19.

Ainsi, un contribuable pourra réclamer, dans sa déclaration de revenus de 2020, une déduction de 2 \$ pour chaque jour où il aura travaillé à son domicile en 2020 en raison de la pandémie liée à la COVID-19, et ce, jusqu'à un maximum de 400 \$. Dans le cadre de cette démarche simplifiée, l'employeur n'aura pas à fournir le formulaire *Conditions générales d'emploi* (TP-64.3) et le travailleur n'aura pas à conserver les pièces justificatives nécessaires à la vérification de la déduction demandée.

Signalons qu'il sera également possible d'utiliser la méthode détaillée, basée sur les dépenses réelles, auquel cas l'employeur devra fournir le formulaire *Conditions générales d'emploi*.

Afin d'aider les citoyens à choisir la méthode la plus appropriée en fonction de leur situation, le ministère des Finances mettra prochainement en ligne un outil de calcul interactif qui sera disponible à www.finances.gouv.qc.ca.

De l'aide pour les entreprises

Par ailleurs, de manière à alléger le fardeau administratif des entreprises, Revenu Québec lancera, au début de l'année 2021, un service en ligne qui facilitera la production en grand nombre des formulaires qu'elles devront transmettre aux télétravailleurs. Cette initiative sera particulièrement utile aux moyennes et aux grandes entreprises, qui doivent parfois produire ces formulaires par centaines.

Pour plus d'informations, consultez la section [Maladie à coronavirus](#) dans le site de Revenu Québec.

Citation :

« Nous voulons simplifier la tâche de produire la déclaration de revenus de 2020 et nous assurer que les Québécois obtiendront une juste compensation pour les dépenses engagées en télétravail cette année. »

Eric Girard, ministre des Finances du Québec

Source :

Fanny Beaudry-Campeau
Directrice des communications
Cabinet du ministre des Finances
514 222-6782

